



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Océan Indien

Question écrite n° 9284

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon attire l'attention de M. le ministre du budget sur la recrudescence du trafic de la drogue dans les îles du sud-ouest de l'océan Indien et tout particulièrement à l'île Maurice. Compte tenu des liens économiques, culturels et historiques qui unissent ces différents pays à la France et de la menace qui pèse sur ces populations, il apparaît opportun de renforcer efficacement la lutte contre ce fléau. À cet égard, il lui demande de bien vouloir lui préciser si un renforcement de la coopération entre les services douaniers des pays concernés est envisagé.

Texte de la réponse

La direction générale des douanes et droits indirects suit attentivement l'évolution de la situation de l'île de la Réunion et des territoires voisins de l'océan Indien au regard du trafic illicite de stupéfiants. Les moyens des services de la direction régionale des douanes de la Réunion ont été renforcés en 1993 tant sur le plan humain que sur le plan matériel. La coopération entre les services douaniers a également été développée. Ainsi des accords d'assistance administrative mutuelle internationale ont-ils été signés par la douane française avec les douanes des Comores (convention du 29 avril 1987), de Madagascar (convention du 25 janvier 1990) et de l'île Maurice (convention du 5 avril 1991). Par ailleurs, dans le cadre du conseil de coopération douanière, auquel la France participe activement, la coopération entre les administrations douanières a été accentuée : échanges de renseignements, assistance administrative. Dans le cadre de cette enceinte, la création de bureaux régionaux de liaison chargés du renseignement (BRLR) sur le continent africain est en cours, afin de favoriser la collecte, l'analyse et la diffusion des renseignements, liés notamment au trafic de drogue, entre les pays africains anglophones. Le programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a déjà accepté, en 1993, de financer ce projet de BRLR qui sera mis en œuvre en Afrique orientale et australe. D'autres projets d'implantation seront examinés après une évaluation du premier, au terme d'une période de six mois. En outre, chaque année, la douane française participe à la réunion des chefs de service chargés, au plan national, de la lutte contre le trafic illicite de drogues pour l'Afrique (HONLEA) organisée dans le cadre du PNUCID, la dernière s'étant tenue à Abidjan au mois de mai 1993. Cette enceinte a pour objet de dresser le bilan des trafics et d'étudier les moyens susceptibles d'être mis en œuvre pour les endiguer. Enfin, le directeur régional des douanes à la Réunion, en liaison avec le ministère de la coopération, a organisé, en avril 1993, un séminaire de formation qui a réuni les pays de la commission de l'océan Indien (île Maurice, les Seychelles, les Comores et Djibouti). À l'occasion de cette réunion, les problèmes relatifs au trafic de stupéfiants dans la zone ont été abordés.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9284

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1993, page 4549

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1258